

Table des matières

INTRODUCTION	19
LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCES PENAL	20
A- LA PRESOMPTION D'INNOCENCE	20
B- L'ORGANISATION DES JURIDICTIONS REPRESSIVES	21
1- LA SEPARATION DES AUTORITES JUDICIAIRES	21
a) Séparation entre poursuite et investigation	22
b) Séparation entre investigation et jugement	22
2- L'INDEPENDANCE DES JURIDICTIONS REPRESSIVES	22
3- LE CONTROLE DES ORGANES JUDICIAIRES	23
a) L'indépendance à l'égard du politique	23
b) L'indépendance vis-à-vis des parties	25
C- LA TENUE DU PROCES PENAL	26
1- LE DROIT AUX DELAIS RAISONNABLES	26
2- LA PUBLICITE	26
3- L'EGALITE DES ARMES	27
4- LES DROITS DE LA DEFENSE	28
5- LE CONTRADICTOIRE	28
6- L'IMPARTIALITE DES JURIDICTIONS REPRESSIVES	29
a) La notion d'impartialité	29
b) La collégialité	30
7- LA MOTIVATION DES DECISIONS DE JUSTICE	31
8- LE DOUBLE DEGRE DE JURIDICTION	31
FICHE TECHNIQUE – COROLLAIRE ENTRE L'ARTICLE 6 DE LA CEDH ET L'ARTICLE LIMINAIRE DU CODE DE PROCEDURE PENALE	33
L'INFRACTION	36
A- DISTINCTIONS DES INFRACTIONS	36
1- ELEMENT MATERIEL DE L'INFRACTION	36
a) L'infraction de commission ou d'omission	36
b) L'infraction d'imprudence	37
c) Infraction simple, complexe ou d'habitude	37
2- LA DUREE DE L'INFRACTION	37
B- L'ELEMENT INTENTIONNEL	38
1- LA FAUTE INTENTIONNELLE	38
2- LA FAUTE NON INTENTIONNELLE	39
3- LA FAUTE CONTRAVENTIONNELLE	40
C- LE LIEN DE CAUSALITE	40
D- LA TENTATIVE D'INFRACTION	41

1- L'ABSENCE DE RESULTAT	41
2- LE COMMENCEMENT D'EXECUTION	42
3- L'ARRET INVOLONTAIRE DE L'INFRACTION	42
LA PREUVE	51
A- LA CHARGE DE LA PREUVE	51
1- LA REGLE GENERALE	51
2- LE RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE	52
B- L'ETABLISSEMENT DE LA PREUVE	53
1- LA LIBERTE DE LA PREUVE	53
2- LES DIFFERENTS MODES DE PREUVE	54
a) Les preuves obtenues par l'autorité publique	54
b) Les preuves réunies par les personnes privées	56
3- LE RESPECT DU CONTRADICTOIRE	57
4- L'INTIME CONVICTION DU JUGE	57
LA PEINE	59
A - LES CARACTERISTIQUES DE LA PEINE	59
B – LA PEINE ENCOURUE	60
1- LA CLASSIFICATION DES PEINES	60
a) Les peines pour les personnes physiques	60
b) Les peines des personnes morales	62
c) L'échelle des peines revue par la loi du 23 mars 2019	63
2- L'AGGRAVATION DE LA PEINE OU LES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES	63
a) Les circonstances aggravantes par nature	63
b) La récidive	64
c) La préméditation	65
3- L'AMENAGEMENT DE LA PEINE	65
a) La dispense de peine	65
b) L'ajournement de peine	65
c) Le sursis	66
d) La semi-liberté et le placement à l'extérieur	68
e) Le placement sous surveillance électronique	69
4- LE FRACTIONNEMENT DE LA PEINE	69
5- L'EXTINCTION DE LA PEINE	69
a) Le décès du condamné	69
b) La prescription de la peine	69
c) La grâce	70
6- L'EFFACEMENT DE LA CONDAMNATION	70
a) L'amnistie	70
b) La réhabilitation	70

FICHE TECHNIQUE – LES PEINES ALTERNATIVES D’EMPRISONNEMENT	72
FICHE TECHNIQUE – LE ‘BLOC’ DE PEINES DE LA LOI DU 23 MARS 2019	73
FICHE TECHNIQUE – L’ECHELLE DES PEINES	74
FICHE TECHNIQUE – TABLEAU DES EMPRISONNEMENTS ET DE LA DETENTION A DOMICILE AVEC SURVEILLANCE ELECTRONIQUE	75
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA DETENTION A DOMICILE AVEC SURVEILLANCE ELECTRONIQUE	76
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DES PEINES POUR LES DELITS APRES LE 24 MARS 2020	77
FICHE TECHNIQUE – LES SERVICES VERTICALISES DE LA CHAINE PENALE	78
LA PROCEDURE PENALE NUMERIQUE	79
A- LA PLAINTÉ NUMERIQUE	79
B- LE DOSSIER DE PROCEDURE	79
L’ACTION PUBLIQUE ET L’ACTION CIVILE	81
A- L’ACTION PUBLIQUE	81
1- LE PRINCIPE DE L’OPPORTUNITE DES POURSUITES	81
a) Le classement sans suite	82
b) Les mesures alternatives aux poursuites	82
2- L’ENCLICHEMENT DE L’ACTION PUBLIQUE	82
3- LES LIMITATIONS A L’OPPORTUNITE DE POURSUITE	84
a) L’obligation de poursuivre	84
b) Le dépôt d’une plainte préalable	84
4- L’ACTION PUBLIQUE PAR D’AUTRES ACTEURS	85
B- L’ACTION CIVILE	85
1- LE CHAMP D’ACTION	86
a) Les infractions	86
b) Le préjudice	86
c) La juridiction compétente	86
2- LES PARTIES A LA PROCEDURE	88
a) La victime	88
b) Les subrogés à la victime	88
c) Les exceptions	89
d) La personne poursuivie	90
3- LA PROCEDURE	91
a) L’option entre le civil et le pénal	91
b) Les modes de saisine de la juridiction pénale	91
c) La saisine du juge civil	91
4- LA CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE	91
a) La démarche	91
b) Les droits de la victime	93

5- LES LIMITES A L'ACTION CIVILE	93
C- LES INTERFERENCES ENTRE L'ACTION PUBLIQUE ET L'ACTION CIVILE	95
1- LES POINTS COMMUNS	95
2- LE 'PENAL TIENT LE CIVIL EN L'ETAT'	95
3- LES DIFFERENCES ENTRE LES DEUX TYPES D' ACTIONS	97
D- L'EXTINCTION DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE L'ACTION CIVILE	98
1- LA PRESCRIPTION	98
a) Des règles différentes	98
b) La prescription de l'action publique	98
2- L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE	100
3- LE DECES DE L'AUTEUR	101
4- L'AMNISTIE	102
5- LES AUTRES CAUSES D'EXTINCTION	102
6- LES CAUSES D'EXTINCTION CIVILES	102
FICHE TECHNIQUE – PRINCIPAUX DELAIS DE PRESCRIPTION	104
FICHE TECHNIQUE – CAUSES DE SUSPENSION DE LA PRESCRIPTION DE L'ACTION PUBLIQUE	105
FICHE TECHNIQUE – CAUSES D'INTERRUPTION DE L'ACTION PUBLIQUE	106
FICHE TECHNIQUE – LA COMPUTATION DES DELAIS	107
FICHE TECHNIQUE – L'ACTION PUBLIQUE EN SYNTHESE	108
LE MINISTERE PUBLIC	109
A- LA HIERARCHIE	109
1- LE GARDE DES SCEAUX	109
2- LE CORPS DES MAGISTRATS DU PARQUET	110
3- LA DELEGATION DE MINISTERE PUBLIC VERS D'AUTRES FONCTIONS	110
B- LES CARACTERISTIQUES DU MINISTERE PUBLIC	110
1- L'INDIVISIBILITE DU PARQUET	111
2- L'IRRESPONSABILITE DU PARQUET	111
3- L'INDEPENDANCE	112
4- L'IRRECUSABILITE	112
5- L'IMPARTIALITE	112
C- LES ATTRIBUTIONS	113
1- LE ROLE DU MINISTERE PUBLIC	113
2- LES FONCTIONS SPECIFIQUES DU PROCUREUR GENERAL	113
3- LES FONCTIONS SPECIFIQUES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE	114
4- LES FONCTIONS CIVILES DU MINISTERE PUBLIC	115
5- LES ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES	115
D- LE PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE (PNAT)	115
1- SA COMPETENCE	116
2- SON FONCTIONNEMENT	116

3- LES AUTRES MAGISTRATS DU PARQUET EN MATIERE DE TERRORISME	117
FICHE TECHNIQUE – LA HIERARCHIE DU PARQUET	119
FICHE TECHNIQUE – LE BUREAU D’ORDRE PENAL	120
LES ENQUETES DE POLICE : ENQUETE PRELIMINAIRE ET ENQUETE DE FLAGRANCE	121
<hr/>	
A- LES ORGANES DE POLICE JUDICIAIRE	121
1- LES INTERVENANTS CONCERNES	121
2- LE STATUT DES AGENTS ET FONCTIONNAIRES CHARGES DE LA POLICE JUDICIAIRE	123
3- LES POUVOIRS DES ORGANES DE POLICE JUDICIAIRE	124
4- LA COMPETENCE TERRITORIALE DES OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE	125
5- LE DEPOT DE PLAINTES	126
B- LES ENQUETES	127
1- L’ENQUETE DE FLAGRANCE	127
a) Les critères	127
b) Les règles	128
c) La procédure	128
2- L’ENQUETE PRELIMINAIRE	129
a) Les critères	129
b) Les règles	129
c) La procédure	129
3- LES ACTES AU COURS DES ENQUETES	130
a) Les réquisitions	130
b) La perquisition	131
c) La saisie	132
d) Les contrôle, vérification et relevé d’identité	133
e) La fouille du véhicule	134
f) La surveillance	135
g) Les infiltrations	136
h) Le placement en cellule de dégrisement	137
i) Les prélèvements et examens médicaux	137
4- TECHNIQUES SPECIALES D’ENQUETE	138
a) Définition	138
b) Dispositions communes à certaines techniques spéciales	139
c) dispositions spécifiques	141
d) Extension de l’utilisation des techniques spéciales sur certaines infractions	142
5- LES AUDITIONS	143
a) L’audition de témoins	143
b) L’audition libre de la personne soupçonnée	143
6- LA GARDE A VUE	144

a) Les conditions de la garde à vue	145
b) Les règles de la garde à vue	146
c) Les délais	146
d) Les droits de la personne gardée à vue	147
e) Les enregistrements	151
f) La fin de la garde à vue	151
g) La garde à vue et l'audition libre d'un majeur protégé	152
7- L'ENQUETE SOUS PSEUDONYME	153
8- LES AUTRES ENQUETES	155
a) L'enquête de mort suspecte	156
b) L'enquête de disparition	156
c) La recherche d'une personne en fuite	156
9- LES SCELLES	157
a) La gestion des scellés	157
b) La durée de conservation des scellés et la restitution	158
c) La sortie provisoire des scellés	160
d) Le bris de scellés	160
d) La destruction des scellés	161
e) Le sort final des scellés	161
f) La restitution des scellés	162
g) La vente des scellés	163
FICHE TECHNIQUE – LES DIFFERENTES PERQUISITIONS DE TYPE PARTICULIER	164
FICHE TECHNIQUE – LA DUREE DE LA GARDE A VUE	166
LES MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES	167
A- LES MESURES DE REPARATION OU 'CLASSEMENT SANS SUITE' SOUS CONDITIONS	167
B- LA MEDIATION PENALE	169
C- LA COMPOSITION PENALE	170
1- DEFINITION	170
2- CONDITIONS	170
3- LES TYPES DE MESURES	171
4- LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	171
D- LE MEDiateur PENAL ET LE DELEGUE DU PROCUREUR	173
1- LA DESIGNATION	173
2- LA PRATIQUE	174
E- LA CONVENTION JUDICIAIRE D'INTERET PUBLIC	175
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA COMPOSITION PENALE	180
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA CONVENTION JUDICIAIRE D'INTERET PUBLIC	181
FICHE TECHNIQUE – COMPARATIF DES MESURES DE COMPOSITION PENALE	182
L'INSTRUCTION	184

A- INFORMATIONS LIMINAIRES	184
B- L'OUVERTURE DE L'INFORMATION	185
1- LE MECANISME DE 'SAS'	185
2- LE SECRET DE L'INSTRUCTION	186
3- LES REGLES DE LA MISE EN ROUTE DE L'INFORMATION	186
4- LA DUREE DE L'INSTRUCTION	187
5- LE PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE DE L'INSTRUCTION	187
C- LE JUGE D'INSTRUCTION	188
1- L'ORGANISATION	188
a) L'organisation 'ordinaire'	188
b) La cosaisine	189
c) Les pôles de l'instruction	190
d) les juridictions interrégionales spécialisées (JIRS)	191
2- LA COMPETENCE TERRITORIALE	192
3- LA COMPETENCE D'ATTRIBUTION	192
D- LES ETAPES DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION	193
1- L'INTERROGATOIRE DE PREMIERE COMPARUTION	193
2- LE TEMOIN ASSISTE	194
3- LA MISE EN EXAMEN	195
4- LES AUTRES INTERROGATOIRES ET AUDITIONS	196
5- LA CLOTURE DE L'INSTRUCTION	197
a) L'avis de fin d'information	197
b) L'ordonnance de renvoi	198
c) L'ordonnance de non-lieu	199
6- L'INSTRUCTION EN MATIERE DE DELIT DE PRESSE	200
E- LES POUVOIRS D'INVESTIGATION DU JUGE D'INSTRUCTION	201
1- LA COMMISSION ROGATOIRE	201
2- LES ACTES DE L'INFORMATION	201
3- L'EXPERTISE	202
4- LES INTERCEPTIONS DE CORRESPONDANCES PAR VOIE ELECTRONIQUE ET TELEPHONIQUE	203
5- LA GEOLOCALISATION	203
F- LES ACTES PRIVATIFS DE LIBERTE ET MESURES DE CONTRAINTE	205
1- LES MANDATS	205
2- LE CONTROLE JUDICIAIRE	206
a) L'organisation du contrôle	206
b) La durée du contrôle	208
c) Le non-respect du contrôle	208
3- L'ASSIGNATION A RESIDENCE AVEC SURVEILLANCE ELECTRONIQUE	209
a) Les conditions de mise en place	209

b) La décision du juge	210
c) Le bracelet électronique	210
d) Le débat contradictoire	211
e) L'enquête de faisabilité par le SPIP	211
f) Durée de l'assignation à résidence	212
g) Non-respect de la mesure	213
4- LA DETENTION PROVISOIRE	213
a) Les conditions	213
b) Les délais de la détention provisoire	215
c) La procédure	215
d) Le régime de la détention provisoire	217
e) La fin de la détention provisoire	218
f) Les voies de recours	219
g) L'indemnisation	219
G- LES NULLITES DE PROCEDURE	220
1- LES DIFFERENTS TYPES DE NULLITES	220
a) La nullité textuelle	220
b) La nullité substantielle	221
2- LA PROCEDURE	221
a) Traitement des nullités	221
b) La requête en annulation	222
c) La saisine de la chambre de l'instruction	224
3- LES EFFETS DE LA NULLITE	224
FICHE TECHNIQUE – TRAITEMENT DES DEMANDES DE MISE EN LIBERTE EN CAS DE DETENTION PROVISOIRE	226
FICHE TECHNIQUE – DUREES DE LA DETENTION PROVISOIRE	227
FICHE TECHNIQUE – COMPARATIF DES DIFFERENTS MANDATS	229
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DU MANDAT DE DEPOT DIFFERE	231
FICHE TECHNIQUE – LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN	232
FICHE TECHNIQUE – L'EXPERTISE DURANT L'INSTRUCTION	233
FICHE TECHNIQUE – LA RECONSTITUTION	234
LE JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION	235
A- ORGANISATION	235
B- COMPETENCES	235
C- SAISINE DU JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION	237
D- RECOURS DES DECISIONS	238
FICHE TECHNIQUE – LE CONTROLE DU JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION DES HOSPITALISATIONS D'OFFICE	239
LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION	240

A- ORGANISATION	240
B- FONCTIONNEMENT	241
C- COMPETENCE DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION	241
1- L'APPEL DEVANT LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION	241
a) Le ministère public	241
b) Les parties	242
2- LES CARACTERISTIQUES DE L'APPEL	243
a) Le caractère suspensif de l'appel	243
b) Le caractère dévolutif de l'appel	243
3- LES FONCTIONS JURIDICTIONNELLES DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION	244
4- LA PROCEDURE D'APPEL DEVANT LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION	245
5- LES FONCTIONS PROPRES AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE	246
6- LA PROCEDURE DE REFERE LIBERTE	247
7- LES RECOURS CONTRE LES DECISIONS	247
FICHE TECHNIQUE – COMPARATIF DES DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIERE D'INSTRUCTION	249
FICHE TECHNIQUE - PRINCIPAUX DELAIS DE LA CHAMBRE D'INSTRUCTION	250
LES MODES DE POURSUITE	253
A- LA CITATION DIRECTE	253
1- LES REGLES	253
2- LA PROCEDURE	254
a) La citation directe émane du procureur de la République	254
b) La citation directe émane d'une requête de la partie civile	254
c) La citation directe émane d'une requête de l'administration	255
B- LA CONVOCATION EN JUSTICE	255
1- LES REGLES	255
2- LA PROCEDURE	256
C- LA CONVOCATION PAR PROCES-VERBAL	256
1- LES REGLES	256
D- LA COMPARUTION IMMEDIATE	257
1- LES REGLES	257
2- LA PROCEDURE	258
E- L'ORDONNANCE PENALE	259
1- LES REGLES	259
2- LA PROCEDURE	261
F- L'AMENDE FORFAITAIRE	262
1- LES CONTRAVENTIONS	262
2- LES DELITS	263
3- LES CONTESTATIONS	264
4- L'INSCRIPTION AU CASIER JUDICIAIRE	264

FICHE TECHNIQUE – CONTESTATION D’UNE AMENDE FORFAITAIRE	265
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA CONVOCATION PAR PROCES-VERBAL	266
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA COMPARUTION IMMEDIATE	267
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE L’ORDONNANCE PENALE	268
<u>LA COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE PREALABLE DE CULPABILITE</u>	<u>269</u>
A- DEFINITION	269
B- L’ENCLenchement DE LA PROCEDURE	269
C- LA PROCEDURE DE CRPC	270
1- LA PROPOSITION DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE	270
2- L’HOMOLOGATION DE L’ACCORD PAR LE JUGE	271
3- SITUATION DE LA VICTIME	272
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA CRPC	273
<u>LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT</u>	<u>274</u>
A- LES REGLES DE COMPETENCE GENERALE	274
1- COMPETENCE D’ATTRIBUTION	274
2- COMPETENCE TERRITORIALE	274
3- EXCEPTIONS AUX REGLES DE COMPETENCE	275
a) La connexité et la jonction	275
b) Le renvoi devant une autre juridiction	275
4- LES DIFFICULTES NEES DES REGLES DE COMPETENCES	277
B- LE TRIBUNAL DE POLICE	277
1- HISTORIQUE	277
2- LE PARQUET	278
3- LA COMPETENCE D’ATTRIBUTION	278
4- LA COMPETENCE TERRITORIALE	279
5- LA PROCEDURE	279
C- LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL	280
1- COMPOSITION	280
2- LA COMPETENCE TERRITORIALE	280
3- LA COMPETENCE D’ATTRIBUTION	281
4- LA PROCEDURE	281
a) La publicité des débats	282
b) L’oralité des débats	282
c) Le principe du contradictoire	282
d) Le déroulement de l’audience	282
e) Le jugement	283
f) Les frais	284
D- LA COUR D’ASSISES	284
1- LE RESSORT	284

2- LA COMPOSITION	284
a) Les membres professionnels de la cour d'assises	285
b) Les membres non professionnels de la cour d'assises	286
3- LA COMPETENCE	290
4- LA PROCEDURE	290
a) La saisine	290
b) Avant l'audience	290
c) Le déroulement de l'audience	291
d) Après la clôture des débats	294
e) La décision	294
f) L'absence de l'accusé	295
E- LA COUR D'ASSISES D'APPEL	296
1- LA VOIE D'APPEL	296
2- COMPOSITION ET ORGANISATION	297
F- LES ELEMENTS DE REFORME PENALE EN TERMES D'ORGANISATION	298
1- L'EXPERIMENTATION DE LA COUR CRIMINELLE	298
2- LES JUGES D'INSTRUCTION ET JUGES D'APPLICATION DES PEINES	299
G- LA JURIDICTION SPECIALISEE POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME (JIVAT)	299
FICHE TECHNIQUE – QUALIFICATION DES JUGEMENTS	301
FICHE TECHNIQUE – PUBLICITE DES COPIES PENALES	302
FICHE TECHNIQUE – NOUVELLES ATTRIBUTIONS DU JUGE UNIQUE ET PROCEDURE D'ORDONNANCE PENALE	303
FICHE TECHNIQUE – LES FRAIS DE JUSTICE	305
FICHE TECHNIQUE – LES DROITS FIXES DE PROCEDURE	307
LES JURIDICTIONS DES MINEURS	308
A- LES GRANDS PRINCIPES DES JURIDICTIONS PENALES DES MINEURS	308
1- UNE JURIDICTION SPECIALISEE	308
2- L'EDUCATIF PRIME SUR LE REPRESSIF	309
3- L'EXCUSE DE MINORITE	310
4- LA REPRESENTATION OBLIGATOIRE PAR AVOCAT	310
5- LA PRESENCE DES REPRESENTANTS LEGAUX	310
6- UNE INSTRUCTION OBLIGATOIRE	311
7- LA PUBLICITE	311
8- LA REFORME DE L'ORDONNANCE DE 1945	311
B- L'ENCLenchement DES POURSUITES	312
1- LE REQUISITOIRE INTRODUCTIF	312
2- LA REQUETE	313
3- LA CONVOCATION PAR OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE	313

a) Cas de la mise en examen	313
b) Cas du renvoi en audience de jugement	313
4- LA CONVOCATION AUX FINS DE JUGEMENT DEVANT LE TRIBUNAL POUR ENFANTS	314
C- LES JURIDICTIONS	314
1- LE JUGE DES ENFANTS	315
a) Sa compétence territoriale	315
b) Sa compétence d'attribution	315
2- LE TRIBUNAL POUR ENFANTS	317
a) Sa compétence territoriale	317
b) Sa compétence d'attribution	317
c) Sa composition	318
d) La procédure	318
3- LA COUR D'ASSISES DES MINEURS	319
a) Sa compétence territoriale	319
b) Sa compétence d'attribution	319
c) Sa composition	319
D- L'APPEL DES DECISIONS POUR LES MINEURS	320
1- LE DELEGUE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE	320
2- LA CHAMBRE SPECIALE DES MINEURS	320
3- L'APPEL DES ARRETS DE LA COUR D'ASSISES DES MINEURS	321
FICHE TECHNIQUE – PLANNING DE PROCEDURE DU CJPM	322
FICHE TECHNIQUE – TABLEAU SYNTHETIQUE DES REPONSES PENALES POUR LES MINEURS	323
FICHES TECHNIQUES – MESURES EDUCATIVES, SANCTIONS EDUCATIVES, PEINES	324
FICHE TECHNIQUE – MESURES DE PLACEMENTS DU MINEUR	326
FICHE TECHNIQUE – COPJ AUX FINS DE JUGEMENT DEVANT LE JUGE DES ENFANTS	327
LES VOIES DE RECOURS	328
A- L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE	328
1- L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE AU PENAL SUR LE PENAL	328
2- L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE DU PENAL SUR LE CIVIL	328
3- LES CORRECTIONS DU JUGEMENT	329
B- LA CLASSIFICATION DES RECOURS	329
1- LES VOIES ORDINAIRES ET LES VOIES EXTRAORDINAIRES	329
2- LES VOIES DE REFORMATION ET LES VOIES DE RETRACTATION	329
3- LE CAS DU RECOURS EN ANNULATION	330
C- L'OPPOSITION	330
1- LES REGLES DE L'OPPOSITION	330
2- LES DELAIS DE L'OPPOSITION	331
3- LA FORME DE L'OPPOSITION	331
4- LES EFFETS DE L'OPPOSITION	331

5- LA PROCEDURE D'OPPOSITION	331
D- L'APPEL	333
1- LA CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS	333
2- LES CONDITIONS DE L'APPEL	333
a) Les décisions susceptibles d'appel	333
b) Le droit à agir	334
c) L'étendue de l'appel	335
3- LES DELAIS D'APPEL	336
a) L'appel principal	336
b) L'appel incident	336
4- LA RECEVABILITE DE L'APPEL	337
5- LES EFFETS DE L'APPEL	337
a) L'appel a un caractère suspensif	337
b) L'appel a un effet dévolutif	338
c) Le droit d'évocation	338
6- LA PROCEDURE D'APPEL	339
a) L'acte de saisine	339
b) Le désistement d'appel	340
c) Le déroulement de l'audience	340
E- LE POURVOI EN CASSATION	341
1- LES CONDITIONS DU POURVOI	341
2- LES DELAIS DU POURVOI	342
3- LES EFFETS DU POURVOI EN CASSATION	343
a) Le pourvoi a un caractère suspensif	343
b) Le pourvoi a un caractère dévolutif	343
F- LES AUTRES RECOURS	343
1- LE RECOURS EN REVISION	343
2- LA DEMANDE DE REEXAMEN	344
3- LES REGLES D'UTILISATION DE CES RECOURS	344
a) Les acteurs	344
b) Les modalités du recours	345
c) Les délais	345
d) La procédure	345
FICHE TECHNIQUE – LES LIMITES DE L'ARRET D'APPEL DEVANT LA CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS	346
L'EXECUTION DES PEINES	347
A- LES REFERENTS	347
B- L'ORGANISATION	348
C- LES EXTRAITS	349

D- LES AUTRES ACTES	350
E- LES FICHIERS	350
FICHE TECHNIQUE – LES FICHIERS	351
FICHE TECHNIQUE – LES ACTEURS DE L’EXECUTION DES PEINES	353
L’APPLICATION DES PEINES	354
A- LES JURIDICTIONS	354
1- LE JUGE D’APPLICATION DES PEINES	354
a) Organisation	354
b) Compétence	354
2- LA COMMISSION D’APPLICATION DES PEINES	356
a) Organisation	356
b) Compétences	356
3- LE TRIBUNAL D’APPLICATION DES PEINES	357
a) Composition	357
b) Compétence	357
4- LES APPELS DES DECISIONS EN MATIERE D’APPLICATION DES PEINES	358
B- LES SERVICES PENITENTIAIRES D’INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)	358
1- COMPOSITION D’UN SPIP	358
2- LE ROLE DES SPIP	358
a) En milieu fermé	359
b) En milieu ouvert	359
FICHE TECHNIQUE – LA PROCEDURE D’AMENAGEMENT DE LA PEINE POUR LES CONDAMNES LIBRES (ARTICLE 723-15, CPP)	360
FICHE TECHNIQUE – LA PROCEDURE D’AMENAGEMENT DE PEINE POUR LES CONDAMNES DETENUS	361
FICHE TECHNIQUE – COMPETENCES DU JUGE D’APPLICATION DES PEINES	362
LA VICTIME ET LE PROCES PENAL	364
A- L’INDEMNISATION ET L’AIDE AUX VICTIMES	364
1- LES GARANTIES D’INDEMNISATION	364
a) Les mesures conservatoires	364
b) Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d’autres infractions (FGTI)	364
c) L’Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	365
2- LES ASSOCIATIONS D’AIDE AUX VICTIMES	366
3- LA COMMISSION D’INDEMNISATION DES VICTIMES (CIVI)	367
a) Composition	367
b) Saisine	367
c) Compétences	368

4- LE SERVICE D'AIDE AU RECOUVREMENT DES VICTIMES D'INFRACTIONS (SARVI)	370
a) Saisine	370
b) La prise en charge	370
A- LES MODES DE SAISINE	371
1- LA CITATION DIRECTE	371
2- PROCEDURE SUR RENVOI	371
B- L'AUDIENCE	372
C- LE JUGEMENT	373
1- LA QUALIFICATION DU JUGEMENT	373
2- LES VOIES DE RECOURS	374
D- LE JUGE DE L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME (JIVAT)	374
FICHE TECHNIQUE – PROCEDURE DEVANT LA CIVI	375
FICHE TECHNIQUE – STATUTS DES PERSONNES DANS LE PROCES	376
LES JURIDICTIONS SPECIALISEES	377
A- LES COMMISSIONS AUPRES DE LA COUR DE CASSATION	377
B- LES JURIDICTIONS DE SURETE	378
1- NOTIONS DE DROIT PENAL	378
a) La surveillance de sûreté	378
b) La rétention de sûreté	379
2- LES COMMISSIONS PLURIDISCIPLINAIRES DES MESURES DE SURETE	380
a) Composition	380
b) Compétence	380
c) Procédure	381
3- LES JURIDICTIONS REGIONALES DE LA RETENTION DE SURETE	382
a) Composition	382
b) Compétence	382
c) Procédure	383
4- LA JURIDICTION NATIONALE DE RETENTION DE SURETE	383
FICHE TECHNIQUE – SCHEMA DE LA PROCEDURE DE REVISION ET DE REEXAMEN DEVANT LA COUR DE CASSATION	384
FICHE TECHNIQUE – LES COMPETENCES DES CPMS ET JRRS	385
FICHE TECHNIQUE – LES JUGES DU SIEGE EN MATIERE PENALE	386